

APPEL DE COTISATION

AXA FRANCE IARD

IMMEUBLES
10 PLACE JOFFRE
RESIDENCE LE SQUARE
33500 LIBOURNE



Papillon à joindre
à votre règlement
201896/COP RES LE
2147030704
1001,76 EUR
01/01/21 3338903

04/12/20

AG

AS/AC/CNT0000002147030704/PTF3338903 87

Agence Générale
ASSURANCES et PLACEMENTS
CLAUZEL ET CLAUZEL
104 COURS DES GIRONDINS
33500 LIBOURNE

SYND COP RES LE SQUARE
REP PAR NEXITY
18 QUAI DES SALINIERES
33500 LIBOURNE

TEL: 0557513448
FAX: 05 57 25 13 78
OUVERTURE AGENCE :
LUNDI AU VENDREDI 8H30-12H30/13H30-18H S
AMEDI SUR RENDEZ-VOUS

REÇU LE 31 DEC. 2020

La cotisation de votre contrat IMMEUBLES n° 2147030704 arrive à échéance le 01/01/21.
Je vous remercie d'effectuer votre paiement dans les 10 jours et reste à votre entière
disposition pour toute information complémentaire.

L'indice d'échéance de votre contrat est de 99680 .

Votre situation a peut-être évolué depuis la souscription de
votre contrat (notamment en cas d'occupation).
Contactez-nous, nous pourrions faire ensemble le point de vos
garanties.

Franchises catastrophes naturelles, montant légal qui prévoit:

Pour les biens à usage d'habitation, un minimum de 1520 EUR en
cas de sécheresse et de 380 EUR dans les autres cas.

Pour les autres biens, 10% du montant de l'indemnité versée,
par établissement et par événement, avec un minimum de 3050 EUR
en cas de sécheresse et de 1140 EUR dans les autres cas.
Toutefois, sera appliquée la franchise éventuellement prévue
par le contrat, si celle-ci est supérieure à ces montants.

1001,76 !
P.06.01.21

PERIODE DU 01/01/21 AU 31/12/21

Cotisation nette	766,14
Frais et taxes	137,07
Catastrophes Naturelles TTC	88,14
Défense-Recours TTC	10,41

MONTANT A REGLER : 1001,76 EUR

BF 1989427

MS 0002806

URGENCE

Information relative au renouvellement ou à la non reconduction des contrats : voir au verso.

NPS-64001-20210107-FMU-025-001-025

339 87-20-40155 P300PAC3 JDBMS623 0153107/0167081

Renouvellement ou non reconduction des contrats en tacite reconduction couvrant les personnes physiques en dehors de leur activité professionnelle : Si votre contrat est renouvelable chaque année automatiquement par tacite reconduction (voir vos conditions particulières) et si vous souhaitez ne pas le reconduire, vous disposez d'un délai de vingt jours suivant l'envoi de votre avis d'échéance principale, le cachet de La Poste faisant foi. Votre demande doit nous être adressée par lettre recommandée.

Assurance des véhicules terrestres à moteur : vous pouvez également, à l'expiration d'un délai d'un an à compter de la première souscription, résilier votre contrat sans frais ni pénalités (article L113-15-2 du code des assurances).

Assurance des véhicules terrestres à moteur : en application de l'article L. 211-5-1 du code des assurances il est précisé qu'en cas de dommages garantis par votre contrat d'assurance vous avez la faculté de choisir votre réparateur automobile professionnel.

AXA France IARD : Société Anonyme au capital de 214 799 030 € - 722 067 480 R.C.S. Nanterre • AXA France Vie : Société Anonyme au capital de 487 725 073,50 € - 310 489 959 R.C.S. Nanterre • AXA Assurances IARD Mutuelle : Société d'Assurance Mutuelle à cotisations fixes contre l'incendie, les accidents et risques divers - Siren 776 699 309 • AXA Assurances Vie Mutuelle : Société d'Assurance Mutuelle sur la vie et de capitalisation à cotisations fixes - Siren 353 457 245 - Sièges sociaux : 313 Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex • Entreprises régies par le Code des Assurances.

C3C90R5424691
